



Les reporters de l'eau...

Quiz CM 2

Le SEDIF, une institution citoyenne et responsable



www.sedif.com

1. La France est-elle :

- une république une monarchie les deux

2. À partir de quel âge peut-on voter aux élections ?

- 16 ans 18 ans 21 ans

3. En France, par qui est élu le Président de la République ?

- par tous les habitants en âge de voter et inscrits sur les listes électorales
 par les présidents des départements
 par les présidents des autres pays de l'Union européenne

4. En France, qui élabore la loi ?

- le gouvernement les avocats le Parlement

5. Dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, que signifie « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » ?

- nous pouvons faire ce que nous voulons sans prendre en compte les autres
 certaines personnes ont moins de droits que d'autres
 nous sommes libres de penser, de circuler et les lois nous traitent tous de la même façon

6. Qu'est-ce qu'un délégué de classe ?

- le chef de la classe le dernier de la classe le représentant de tous les élèves

7. Quelle attitude gaspille de l'énergie ?

- prendre le train pour faire un long voyage en France
 prendre les transports en commun pour aller à l'école
 prendre la voiture pour aller à la boulangerie au bout de la rue

8. Quelle action ne contribue pas à la protection de l'environnement ?

- manger des produits de saison trier ses déchets rapporter ses courses dans des sacs plastiques

9. À la maison, quelle action permet de faire des économies d'énergie ?

- laisser l'ordinateur et la télévision en veille
 laisser la fenêtre ouverte, même en plein hiver
 utiliser des ampoules basse consommation

10. Dans beaucoup de villes de France, il existe des conseils municipaux pour enfants, qui permettent aux jeunes de participer à la vie de la ville.

- vrai faux

11. Le SEDIF est un établissement public.

- vrai faux

12. Qui prend les décisions concernant le fonctionnement du SEDIF ?

- les dirigeants des entreprises alimentées par le SEDIF
 les représentants des communes du SEDIF
 la Région Île-de-France

13. Le rôle du Syndicat des Eaux d'Île-de-France est :

- de fournir de l'eau potable d'épurer les eaux usées les deux

14. Le SEDIF est dirigé par un Comité composé :

- des propriétaires des châteaux d'eau
 de représentants des communes
 de personnes nommées par le Président de la République